

VOUS ÊTES ICI : ACCUEIL > RECHERCHE > COLLOQUES

"Le raisonnable en droit administratif" colloque organisé par l'IMH

LE 20 MARS 2015



PROGRAMME

- 8h45 Accueil des participants
- 9h15 Allocutions d'ouverture
 - Mme. Corinne MASCALA : Vice Présidente de l' Université Toulouse 1-Capitole
- M. Hugues Kenfack : Doyen de la Faculté de droit Université Toulouse 1-Capitole
 - Mme Isabelle Poirot-Mazères et Xavier Bioy : co-directeurs de l'Institut Maurice Hauriou, Université Toulouse 1-Capitole

Matinée

Introduction : Délimitation-identification du raisonnable

Sous la Présidence de **Wanda Mastor**
Professeur de droit public, UT1, IRDEIC

- 9h45
Au-delà du droit administratif, en droit administratif : quelles références ? quelle signification ? »
Sophie Théron, Maître de Conférences de droit public (HDR), UT1-Capitole, Institut Maurice Hauriou
- 10h10
Qu'est ce que le droit peut faire du "raisonnable" ?
Xavier Magnon, Professeur de droit public, Université Toulouse 1-Capitole, Institut Maurice Hauriou

Débats-pause

Les manifestations de l'action raisonnable de l'administration

Sous la Présidence de **Christian Lavialle**
Professeur de droit public, UT1, IMH

Raisonné et action circonstanciée de l'administration

- 11h
Le raisonnable dans les actes administratifs unilatéraux
Bertrand Seiller, Professeur de droit public, Université Paris II, Panthéon Assas
- 11h25

Le raisonnable dans les contrats publics
Grégory Kalflèche, Professeur de droit public, Université Toulouse 1-Capitole,

Raisonné et action prudente de l'administration

- 11h50
Est-il raisonnable d'être prudent ?
Charles-André Dubreuil, Professeur de droit public, Université Auvergne,
Directeur du Centre Michel de L'Hospital
Débats - Déjeuner

Après-midi

L'appréciation du raisonnable par le juge administratif

Le point de vue de l'universitaire

Sous la présidence d'[Isabelle POIROT-MAZERES](#)
Professeur de droit public, UT1 Directrice de l'IMH

- 14h
Le standard de rationalité dans la jurisprudence du Conseil d'Etat
Maryse Deguegue, Professeur de droit public à l'Université Paris 1-Panthéon Sorbonne, Ecole de Droit de la Sorbonne
- 14h25
L'élaboration d'un jugement raisonnable
Nathalie Albert-Moretti, Professeure de droit public, Doyen de la Faculté de droit, d'économie et des Sciences sociales, Directrice du LERAP, Université de Tours.

Le point de vue du juge administratif

Sous la présidence de [Xavier BIOY](#)

Professeur de droit public, UT1 Directeur de l'IMH

- 14h50
Benoist Guével, Magistrat administratif, Premier Conseiller, Rapporteur public, Tribunal administratif de Toulouse
- 15h15

L'appréciation du raisonnable par le juge constitutionnel
Pierre - Alain COLLOT, Maître de conférence de droit public, Centre Universitaire J-F Champollion, GREJA,
Institut Maurice Hauriou

Débats-Pause

Propos conclusifs

- 16h00
[Jean-Gabriel Sorbara](#), Professeur de droit public, Université Toulouse 1-Capitole,
Institut Maurice Hauriou

Toutes les vidéos du colloque.